



<input type="checkbox"/>	Trading – Interest Rate Derivatives	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Trading – Equity and Index Derivatives	<input checked="" type="checkbox"/>	Technology
<input type="checkbox"/>	Back-office – Futures	<input checked="" type="checkbox"/>	Regulation

CIRCULAIRE 086-17

Le 12 juin 2017

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Agrium Inc. (AGU) & Potash Corporation of Saskatchewan Inc. (POT)
Fusion entre égaux – mise à jour

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Agrium Inc. (« Agrium ») et Potash Corporation of Saskatchewan Inc. (« PotashCorp») ont annoncé le 12 septembre 2016 qu'ils ont conclu un accord pour fusionner leurs compagnies, créant ainsi un fournisseur des intrants agricoles de renommée mondiale.

Selon les termes de la fusion, qui a été unanimement approuvée par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés, une nouvelle société mère sera formée. Les actionnaires de PotashCorp recevront 0,400 actions ordinaires de la nouvelle société pour chaque action ordinaire de PotashCorp détenue, et les actionnaires Agrium recevront 2.230 actions ordinaires de la nouvelle société pour chaque action ordinaire d'Agrium détenue. Après la clôture de la transaction, les actionnaires de PotashCorp détiendront environ 52 pour cent de la nouvelle société, et les actionnaires Agrium détiendront environ 48 pour cent sur une base diluée.

La transaction sera mise en œuvre par le biais d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La transaction devrait être finalisée à la mi-2017, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations réglementaires, l'approbation canadienne de la cour, et l'approbation par les actionnaires des deux sociétés.

Agrium Inc. (TSX: AGU) (NYSE: AGU) et Potash Corporation of Saskatchewan Inc. (PotashCorp) (TSX: POT) (NYSE: POT) ont indiqué que la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une ordonnance définitive approuvant la fusion entre égaux par le biais d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Tel qu'annoncé précédemment, les actionnaires des deux sociétés ont largement voté pour approuver la fusion entre égaux proposée.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers